

## SYNTHESE DE L'ACTIVITE DU CESC

### 1° SEMESTRE 2015

1/ LES AVIS DU CESC RENDUS SUR REQUETE DE LA COLLECTIVITE (consultables sur le site internet du CESC : [www.cesc-stbarth.org](http://www.cesc-stbarth.org))

- Avis sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2015, rendu le 10/02/2015
- Avis sur la procédure d'admission temporaire, rendu le 13/04/2015

2/ LA CONCLUSION DU TRAVAIL SUR LA CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE.

Ce sujet est étudié depuis plusieurs années par le CESC. En dernier ressort, le CESC a confié à un spécialiste de la Sécurité Sociale, le soin d'auditer les comptes de la S.S. à St Barth en Recettes et Dépenses, et de calibrer les besoins de fonctionnement de cette caisse. Les conclusions de cet audit, en confirmant l'excédent - de l'ordre de 20 M€ - ont donné des arguments à la Collectivité pour demander la création d'une caisse locale de Prévoyance Sociale, projet qui a été porté au Sénat par M. Michel Magras, et doit faire prochainement l'objet d'un examen par l'Assemblée Nationale, suite au coup d'envoi donné par le Président de la République lors de son passage à St Barth le 8 mai 2015.

*Extrait de l'intervention de Michel MAGRAS du 29 janvier*

*« Au demeurant, permettez-moi de vous dire, madame la ministre, que le Conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy s'est déjà saisi de cette question. Une mission a été confiée à un ancien haut fonctionnaire, qui a déjà rendu son rapport sur la faisabilité de ce projet, le nombre de postes, le coût, le fonctionnement, y compris dans les secteurs évoqués par le président Bas. Nous ne nous sommes donc pas lancés à la légère. Nous ne proposons pas un processus dont nous ne sommes pas certains qu'il puisse aller jusqu'à son terme ».*

Et annonce par le Président François Hollande le 8 mai 2015 :

*« ... Ça ne veut pas dire qu'il n'y ait rien à faire sur le plan social. Et vous avez évoqué justement la nécessité d'avoir auprès de vous une caisse locale de sécurité sociale. La ministre m'a également saisi de cette requête, et il y aura à Saint-Barthélemy une caisse locale de Sécurité sociale (applaudissements) pour que les habitants qui paient des cotisations puissent avoir des prestations. »*

3/ L'ACTIVITE DES COMMISSIONS

#### **La Commission Santé**

Cette commission, présidée par M. Antoine Querrard, a procédé pendant près d'un an à l'audition des différents intervenants du secteur, à savoir :

- M. Hervé Magott, Directeur de l'hôpital
- M. Gilles Alayrangues, Médecin-chef urgentiste
- M. Pascal Godefroy, Représentant de l'Agence Régionale de Santé
- M. Arnaud Teyseyre, Directeur du Laboratoire d'analyses médicales

- M. Blaise Bartoli, Radiologue, exploitant le Centre d'imagerie médicale
  - Le Lieutenant Cavatore, responsable du Centre de secours des Pompiers
- M. le Préfet délégué pour les Iles du Nord a également été rencontré afin d'examiner le cadre institutionnel.

L'ensemble de ces entretiens a permis de comprendre le fonctionnement et l'organisation de la prise en charge médicale à Saint Barthélemy, avec ses forces et ses faiblesses. Il donne à la Commission Santé du CESC la légitimité pour définir et piloter une étude qui permettra d'examiner les voies d'évolution possibles et souhaitables, avec pour thème :

**"Quelle prise en charge médicale à St Barthélemy à l'horizon 2020",** et qui aura pour mission d'éclairer les sujets suivants :

- Comment améliorer la prise en compte du risque vital ?
- Y a-t-il une place pour le privé dans cette prise en charge ?
- Quelle place pour la télémédecine ? Jusqu'où et comment ?
- Caisse de Sécurité sociale & prise en charge médicale à St-Barth ?
- Les innovations technologiques (télémédecine, robotisation...) peuvent-elles résoudre la problématique de la prise en charge chirurgicale ?
- Isolement sanitaire, comparaison avec nos voisins et autres lieux isolés dans le monde
- Orientation des patients ? Méthodologie et destination ?
- Analyse des différents scenarii possibles en fonction des évolutions légales, statutaires et institutionnelles.

### **La Commission Energie**

Cette commission a démarré ses travaux en février, sous l'impulsion de son Président, Pierre-Marie Majorel. Elle a pour vocation d'examiner tous les aspects liés à l'avenir énergétique de l'île, à savoir son approvisionnement, le rôle exemplaire qui devrait être celui de l'île, le mix énergétique, les contraintes environnementales, les nuisances, les moyens de transports propres, etc.

Les premières auditions effectuées :

- 19 février : M. Bruno Miot sur les véhicules électriques
- 23 mars : M. Benoit Chauvin, Président de l'Agence Territoriale de l'Environnement, sur les projets et objectifs de cette dernière en matière d'énergies renouvelables
- 27 mars : MM Mazabraud et Chevaly sur la mission Geotref.

Courant juin, le cabinet Technopolis a été retenu afin d'effectuer une mission qui permettra de définir un plan d'action pour la Transition Energétique à Saint Barthélemy, avec 5 modules :

- la mise en place de nouvelles sources de production d'énergies renouvelables
- l'intégration de ces sources d'énergies renouvelables dans le réseau de distribution électrique
- la définition d'actions en faveur de l'efficacité énergétique pour consommer moins
- le déploiement de la mobilité électrique (un enjeu fondamental dans une île

- touristique)
- l'impact économique, financier et fiscal de la transition énergétique.

La mission débutera fin octobre en s'appuyant sur les travaux réalisés par le cabinet Carbone 4, mandaté par l'Agence Territoriale de l'Environnement, afin notamment d'effectuer le bilan des émissions de gaz à effet de serre à St Barthélemy.

#### 4/ LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Afin de consolider le travail accompli et de renforcer la crédibilité de l'institution le Président Pierre-Marie Majorel a proposé d'ajouter deux articles au Règlement Intérieur, afin d'une part de faire auditer et certifier les comptes par un Commissaire aux Comptes et d'autre part de respecter des normes de consultation standardisées dans le choix des intervenants extérieurs. L'idée générale étant d'améliorer la transparence et la gouvernance de l'institution, tout en préservant autant que faire ce peu, la souplesse, la réactivité et les faibles coûts de gestion inhérents à la petite taille du CESC de Saint Barthélemy.

##### Article 69

*Sous la responsabilité du Questeur, les comptes annuels de recettes et dépenses du CESC sont soumis à certification par un Commissaire aux Comptes.*

*Les comptes annuels, après certification, pourront être communiqués à toute personne qui en ferait la demande.*

##### Article 70

*Les travaux d'études, confiés à des partenaires extérieurs, feront l'objet de la mise en place d'une démarche d'appel d'offres standardisée. Celle-ci sera pilotée soit par le Président de la commission ad hoc concernée, soit par le Président du CESC lorsqu'il n'y a pas de commission.*

#### 5/ LE RENOUELEMENT DE POSTES DE CONSEILLERS VACANTS

- M. Maxime Guibert a été nommé par arrêté préfectoral afin de pourvoir au remplacement du siège de Conseiller au titre de l'Association des Retraités, laissé vacant suite au départ de M. Lucien Finaud.
- A la suite des élections concernant le renouvellement des élus de la CEM, M. Thierry Dutour, Président de la CEM, représente cette dernière en remplacement de M. Bertrand Labouerie.